L'ABEILLE.

IMPRIMÉ TOUS LES JOURS, PAR F. DELAUP.

NOUVELLE-ORLEANS:

Mercredi, 20 Fevrier 1828.

MR. PIERRE DERBIGNY sera soutenu, à la prochaine élection de Gouverneur, par un grand nombre d'électeurs.

Séance du 16 Février 1828.

Après avoir entendu lecture de la lettre du maire, le Conseil s'est occupé d'une ordonnance relative aux combats de Taureaux. M. Canonge et M. Burthe ont pris part à la discussion, ainsi qu'à celle relative à l'écharpe que doivent porter le Maire, le Recorder et les Commissaires dans les cas d'incendie.

M. Burthe a opiné que ces differens fonctionnaires pouvaient porter l'écharpe blanche. M. Canonge a jugé qu'il convenait de donner aux principaux magistrats de la ville des insignes qui les distinguassent de leurs agens passifs, les commissaires de police; et que le simple baudrier conviendrait mieux à ces derniers.

M. Russell Ball, pétitionnaire, offre au Conseil de Ville, de lui vendre le brick l'Aimable Matilde, de 263 tonneaux, pour servir de dépôt des poudres, au prix de 1000 piastres, ou de 550 p. en gardant le cable de fer dudit brick, et à 6 mois de crédit.

M. White est d'avis qu'on attende avant de faire aucun marché, que toutes les offres aient été adressées au maire et au comité nommé à cet effet.

M. Burthe pretend qu'on a perdu un temps précieux. Le maire aurait pu faire examiner le bâtiment qui lui parait très propre à une destination semblable; et il vote que la lettre soit renvoyée au comité, avec ordre d'examiner le brick le Lundi suivant, et s'il est en bon état, de l'acheter avec le cable de fer.

M. Rodriguez prend la défense du comité. Suivant lui, la résolution du conseil n'est parvenu que la veille à 3 heures du soir au bureau de la mairie, et il a été impossible de la mettre à exécution.

M. Canonge ne croit pas qu'il soit utile de faire l'acquisition de l'Aimable Matilde. Ce brick est depuis long temps condamné, et n'est pas en état de servir de poudrière. M. Canonge ne parait pas attacher une très-grande importance à la question du dépôt des poudres. Depuis dix jours dit-il, pas un baril de poudre n'a été déposé dans le magasin. Il opine cependant à ce que le brick soit examiné avec soin, et à ce qu'on délivre le conseil de l'interminable question des dépôts de poudre.

M. Rodriguez pense qu'un bâtiment impropre au service maritime, peut être utilement employé comme ponton. Un bâtiment neuf couterait 7 ou 8,000 piastres &c. &c.—L'examen du brick est ordonné.

M. Brand, petitionnaire, demande à la ville un prêt de 57 pieds de pierres taillées de bâtisse. Il a preté lui meme des matériaux semblables à plusieurs occasions, et se croit fondé à réclamer un pareil service. Après un débat auquel plusieurs membres ont pris part, la demande est octroyée.

La veuve du sieur Paille, commissaire de police de la N. Orléans pendant 11 ans, réclame le paiement du dernier mois de salaire de son mari, dont les veilles et le zèle ont hâté la fin.

M. Burthe appuie la demande de la pétitionnaire, et regrette qu'elle n'ait pas été recommandée par le maire, auquel le défunt a rendu d'éminens services comme agent confidentiel. M. Burthe demande qu'on ajoute la somme de 100 piastres à celle de 80 p. d'honoraires dus pour le mois de Janvier—accordé.

M. Fowler jr. pétitionnaire, du faubourg Ste.-Marie, demande l'autorisation d'ouvrir une rue dans un terrain vacant, pour faire communiquer ensemble les rues des Magasins et des Tchoupitoulas. Il desire que cette nouvelle rue soit appelee "la rue des Natchez", et qu'on indemnise les propriétaires de la part du terrain.

M. Rodriguez approuve la pétition, mais il vote contre l'indemnité. Il pense qu'une telle entreprise est assez avantageuse aux propriétaires, pour être faite à leurs dépens et non pas à ceux de la ville.

Plusieurs membres sont d'accord pour demander un comite à l'effet d'examiner cette pétition.

M. Canonge pense qu'il suffit d'examiner le plan de la ville pour decider cette question. Il lui semble qu'il y a un avantage manifeste à posséder une façade au lieu d'un terrain reculé, et que s'il avait une propriété placée de la même manière, il regarderait un pareil changement comme très-favorable à son bien-être. Il y aurait, suivant lui, de la prodigalité à accorder une indemnité à des hommes riches pour qui cette entreprise n'est qu'un moyen de plus d'accroitre leur fortune.

M. White est d'avis que l'érection de nouvelles bâtisses augmentant le reveau de la ville, il est juste d'accorder une legère compensation pour les frais de construction de banquettes, voie publique, &c. d'autant plus que l'ouverture de la rue projetée établirait une nouvelle communication entre une petite rue aboutissant à celle des Tchoupitoulas, la Levee et la rue des Magasins.

M. Blanc demande un comité.

M. Burthe demande que ce comité soit composé d'aldermen du carre et de la partie inferieure de la ville.

Sur motion de M. Blanc, la nomination dudit comite étant referee au Recorder.

Mrs. White, Rodriguez et Launa, sont nommes pour composer le comite.

(A continuer.)

Extrait du Journal de Commerce de Paris.

Parmi les actes les plus absurdes qui aient signalé la censure dont la tyrannie vient de finir, il faut citer l'interdiction prononcée contre l'annonce pure et simple de l'Histoire de Napoléon, par M. de Norvins, comme si Napoléon n'appartenait pas maintenant à l'histoire, et que le tems de le juger ne fût pas encore. Cependant de nombreux souscripteurs de toutes les parties de la France, de toutes les opinions, ont su trouver le chemin qui conduit chez le libraire Ambroise Dupont; et leur empressement à souscrire est une énergique protestation contre le système odieux de la censure, en même tems qu'il prouve le mérite d'un ouvrage devenu si nécessaire depuis la publication du volumineux mensonge de Walter Scott. Il y a fort peu d'exemples d'un succès aussi rapide, aussi général, que celui qu'obtient l'Histoire de Napoléon, par M. de Norvins. Déjà quatre livraisons, formant le premier volume, ont paru; ornées de quatre portraits, de six gravures, que l'on doit au burin vigoureux de M. Couché, de six plans et de trois cartes; elles répondent par les soins de l'éditeur au talent de l'écrivain, qui a fait une étude approfondie, spéciale, du sujet qu'il traite. Nous rendrons compte incessamment de cet ouvrage, qui est digne, sous tous les rapports, du grand homme à la mémoire duquel il est consacré.

FEUILLETON.

THEATRE D'ORLEANS.

MR. BOOTH, cedant aux vœux unanimes du public, a consenti à différer son départ, et à jouer pour la seconde fois, Jeudi prochain, le rôle d'*Oreste*, dans la tragédie d'*Andromaque*.

LE FANTÔME.

Un jeune homme de province rend compte à un de ses amis à Londres de la manière extraordinaire dont il se trouve marie depuis peu.

Le 2 du courant, je me rendis au château de Mr.*** pour prendre part à la joie que lui causait le mariage de sa fille ainée avec Mr.*** Comme j'arrivai des derniers quoiqu'invité depuis long-tems, je trouvai tous les appartemens occupés. M.*** m'en temoigna le regret le plus vif, en m'assurant qu'il se déplarerait lui-même pour me donner son lit. Après un moment de reflexion, il me dit: je pense à une chose, vous qui etes un enfant de Mars vous n'avez sans doute pas peur des revenans, je vous avoue qu'ils m'en font une effroyable, j'avais d'abord eu idée de vous céder ma chambre, et de coucher dans une qui reste vide parce qu'elle est sujette aux visites des esprits, si vous voulez en courir les risques je serai plus tranquille sur votre compte que sur le mien. Je fis un grand éclat de rire, sans me douter de la vérité extrême de ma réponse, je dis que j'aimais les revenans à la folie, en conséquence, après souper deux domestiques tremblants de tous leurs membres m'établissent dans cette chambre dont je prends possession en me couchant bien vite. J'etais déjà assoupi lorsqu'un peu de bruit attira mes regards du côté de la porte: je vis entrer quelqu'un dont je ne distinguai pas le sexe, mais que je jugeai être une créature vivante, car en vérite l'idée même du fantôme ne se présenta pas à mon esprit: la créature s'approcha du feu. l'arrangea: à la flamme qui s'éleva je distinguai parfaitement que c'était une jeune femme.—Après avoir pris les précautions convenables pour prévenir les accidens du feu, elle s'approcha du lit et se coucha. Je me retirai du coté opposé et m'appercevant que je ne pouvais la gêner je me contentai de rester immobile afin de ne pas l'eveiller: elle etendit vers moi un de ses bras qui heureusement ne me toucha pas, mais à la clarte du feu ayant apperçu un anneau à son doigt je ne pus résister à la tentation de m'en emparer: il était lâche et sortit sans le moindre effort. Vers les quatre heures du matin, ma compagne jugea à propos de me quitter sans prendre congé, elle fit deux tours de chambre, et regagna la sienne. Quant à moi je restai dans un etat assez difficile à exprimer, vous me croirez aisément si je vous assure que je ne dormis pas: le lendemain à l'heure du déjeuner toute la compagnie étant rassemblee, on me demanda si j'avais eu quelqu'aparition? je répondis que oui, mais qu'avant d'aller plus loin je priai les dames présentes, de vouloir bien me dire si aucune d'elle n'avait pas perdu un anneau? Miss*** sœur cadette de la nouvelle mariée s'écria: eh vraiment oui j'ai perdu mon anneau! alors me levant, et lui prenant la main, "voilà lui dis-je, le joli petit esprit qui m'a visité cette nuit. Je racontai alors la circonstance du lit, tout le monde rit beaucoup, excepté la charmante somnambule dont l'état nous faisait pitié; alors Mr.*** se plaçant entre nous et nous serrant nos mains dans la sienne, me parla ainsi: "mon ami puisque ma fille a eu la nuit dernière l'indiscrétion d'interrompre votre sommeil, je vous permets d'interrompre le sien la nuit prochaine." Les noces furent célébrées le même jour et je suis le plus heureux des hommes.

HENRIETTE (MLLE. SONTAG) A BERLIN.

(Deuxième Article.)

Volontiers, dit le jeune inconnu. La débutante est douee d'une grâce irresistible, d'une voix mélodieuse et pleine de sentiment; mais plus elle a de moyens de plaire, et plus je suis indigné qu'elle les prodigue pour un intérêt sordide.

C'est juste, dit le vieil Anglais; rien de sordide; j'aime tout ce qui est noble... Garçon, encore une douzaine d'huitres. L'inconnu se leva et sortit sans ajouter un mot de plus.

Le lendemain matin, une nombreuse assemblee etait reunie dans le salon d'Henriette. Parmi les orateurs du restaurant, on y voyait notre jeune homme, qui parlait peu, mais dont un leger sourire d'ironie effleurait souvent les lèvres. Henriette ne lui faisait ni moins, ni plus d'accueil qu'aux autres; et cependant sa bonne mine et le mystère qui s'attachait à sa personne le faisaient regarder d'un mauvais œil par tous les assistans.

Tout à coup entre avec un air d'effroi le directeur dont les habits étaient teints de sang.—Un duel! s'écrie-t-on.—Laissez moi respirer, reprend-il. Jamais directeur n'a été aussi effrayé que je viens de l'etre.... Deux officiers chez mon caissier venant de demander des places; il n'en restait qu'une seule à donner.—Ils mettent l'épee à la main...et l'un d'eux....

Henriette était en ce moment près de la fenetre; elle pousse un cri et s'évanouit. Son salon était en face du théatre d'où l'on emportait l'officier blessé. On juge quel désordre excite cet accident; chacun se poussait dans le salon. L'inconnu écarte d'un bras vigoureux les curieux empresses et, aide de la femme de chambre d'Henriette, la transporte dans une pièce voisine.

On se demandait avec surprise quel était cet individu qui prenait une initiative si prompte et si decidee pour secourir la belle cantatrice. Quelqu'un murmura le nom de Werner, un pauvre musicien arrive depuis peu dans la capitale de la Prusse. On chuchotait encore, lorsque Werner reparut et dit: "La malade est confiee aux soins de ses femmes, et comme le repos et le silence sont indispensables à son rétablissement, je suppose, Messieurs, que vous reconnaitrez la necessite de suivre mon exemple." Et en prononçant ces mots, il prit son chapeau et partit.

Le soir Henriette etait seule, occupée à lire; sa chambre n'était éclairee que par une lampe astrale. On annonce Werner; il est introduit.—Je crains d'interrompre votre recueillement.—Entrez, dit Henriette, je me felicite de vous voir. Voilà, depuis mon arrivee en cette ville, la première soirée qui m'ait appartenu.

Werner s'assit près d'elle. Il demande à voir le livre qu'elle lisait: Vous ne le reconnaissez pas? dit Henriette. C'est à vous que je dois sa possession, ou plutôt c'est à lui que je dois votre amitié.

Schiller! s'écria le jeune homme.—Lui même; et, croyez-moi, j'estime un livre non seulement d'après son mérite, mais encore par les circonstances qui ont été accompagnees pour sa première lecture; je n'oublirai jamais le jour où, dans mon voyage, forcée de quitter la voiture pour descendre une colline à pied, j'admirant le paysage [illegible] qui m'environnait, et la verdure du vallon qui se déroulait sous mes pieds, je trouvai ce volume sur une pierre, et par une curiosité bien naturelle à une femme, je le ramassai, persuadée qu'il avait été oublié par un voyageur. Quelle fut ma surprise, lorsqu'en vous retournant, je vous vis à mes côtés: qu'avez-vous dû penser de moi? Elle tourna la tête pour cacher sa rougeur.

Je fus ravi, dit Werner, que mon auteur favori [illegible] vous interesser. Ce fut le plus beau jour de ma vie; j'en pris occasion de vous escorter jusqu'au prochain village, et nous ne l'avions pas atteint que déjà nous nous connaissions l'un et l'autre.

Abregeons les détails. La conversation etait en bon chemin. Werner fit quelques observations à Henriette sur le danger de la carrière qu'elle avait choisie; elle lui répondit que chargée d'elever ses frères et ses sœurs, elle avait dû sacrifier son repos à leur intérêt. Werner, frappé de cette réponse, se promena quelque temps à grand pas dans la chambre; puis tout à coup s'arrêtant devant elle: "Il faut vous affranchir de cette situation. Henriette, voulez vous être ma femme?" Elle ne répondit rien; mais ses yeux se baignerent de larmes, qu'un observateur n'aurait pas pris pour un signe de tristesse.

Il fut convenu qu'Henriette dirait adieu à la vie publique, et en prendrait un congé définitif dans un concert dont le produit serait consacré à assurer l'existence de sa famille. Werner ecrivait pendant ce temps à son pere pour lui demander son consentement au mariage, et tâchait d'obtenir une place de professeur de musique à l'Université de Berlin. Après avoir pris quelques autres mesures, les deux amans se séparèrent.

(La fin à demain.)

SALLE D'ORLEANS.

ANNIVERSAIRE DE LA NAISSANCE DE *WASHINGTON.*

LE Bal et Souper, en célébration du jour de la naissance de Washington, devant avoir lieu Vendredi prochain 22 du courant:

MM. les Souscripteurs sont priés de vouloir bien se réunir ce soir à 5 heures du soir à la Salle d'Orleans, pour procéder à la nomination des commissaires et rédiger les réglemens. 20 fé.

A VENDRE par F. BERTOUGLIN—Kirch Wasser, Eau de Vie d'Andaye, Guignolet, Anizette de Marie Brizard, Sardines à l'huile et au beurre, Pâtes de lièvre truffés, do. aux foies gras, tranches de Saumon frais, et sardines [illegible] 20 Fev.

Demande d'emploi.

Mr. J. C. [illegible], jardinier-fleuriste, planteur et [illegible] d'arbres et de vignes, cultive toutes sortes de jardins neufs et repare les vieux; il exécutera tous les plans qui lui seront presentés: ayant appris à travailler sous les meilleurs maitres jardiniers d'Europe, et ayant constamment exercé cet art, même dans ce pays depuis plusieurs années; il a une parfaite connaissance de la culture des végétaux indigènes et exotiques. Il prendra des arrangemens avec la personne qui voudra l'employer au mois. Pour renseignemens, s'adresser à Mde. Matossy et M. Willoz, rue d'Orléans, face au Café Davis, et à M. St-George, encoignure des rues de la Levée et Ursulines. 25 janv

ON SALE, a quantity of superfine Irish potatoes, 10 tons Queenton slates, 18 tons Countess and Dutchess slates; received by the Bolivar, from Belfast; apply to

dec 19 CURELL, LESASSIER & KILSHAW

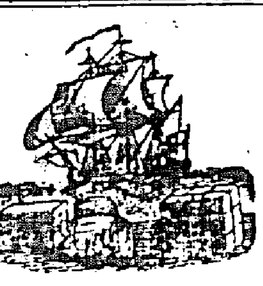

Nouvelles Maritimes.

PORT DE LA NLLE.-ORLEANS,

Expédiés.

Brick Remittance, Munro, Bristol, Lincoln et Green.

Brick Virginia, capitaine Prince, Havre, T Nicolet et co.

Brick Sarah Ann, Caslion, Barracoa, J W Zacharie et co.

Brick Fair American, Larebee, New-York, Cockayne et Watts.

Brick Aspasia, Massicot, Richmond, J W Zacharie et co.

Brick Isabella, Shimming, Liverpool, Gordon, Forstall et co.

Goel. Forester, Byram, Alexandrie, J Clark.

Goel. Artic, Young, Charleston, W W Caldwell.

Arrivés.

Bateau a vapeur Andrew Jackson, Gordon, de Nashville, avec 403 balles coton a White et M'Clean, 469 do 24 bts tabac 3 cs mds a J Hagan et co., 17 bts tabac a J W Breedlove, 6 balles coton a W M Beal, 8 a Whitall, Jaudon et co 11 a Lockhart et Arrott, 9 a Dicks, Booker et co. 9 a J Banks, 8 bts tabac a B F West, 2 do a W L Robeson—12 passagers.

Bateau a vapeur Integrity, Walls, des Opelousas, avec 223 balles coton a J Miramond.

Un chalan de Madison County, Alab. avec 330 balles coton a J Armor.

Un bateau des Attakapas, avec 130 balles coton a Plauche et Courcelle, Maurin et O'Dalygg, Peyroux, Rivarde et co.

Un chalan de Madison County, Alab. avec 300 balles coton a ordre.

Entrés.

Brick Edward, Trask, Boston, avec un chargement assorti a R Clark, W [illegible], Paltrey et Worthington, Bowers, Osborn et Bowers, C D Jordan, et autres.

Navire Florida, Tyler, New-York, avec un chargement assorti de mds a W H Ireland, W et J Brewster, F Rose, D Howland, A C Vandyke, W Conran.

Brick Albion, Chase St Thomas, sur lest, au capitaine. L'Albion est le brick qui dans la matinée du 12 du courant, s'est heurte avec la Catherine.

Navire paquebot Mobile, Perkins, New York, avec un chargement assorti de mds a J C Vandyke, Lincoln et Green, J H Field, W G Hewes, B Lacoste, J Ogilvie et co. F Frey et co. Thomson et Grant, W Houston, Hodge et Vose, N Emerson et co. M. Morgan et autres.

Brick Albert, Safford, de la Havane, avec un chargement a ordre.

Bateau Dreade, Flaherty, de Pensacole, avec des briques a capitaine.

LOTERIE

DE L'EGLISE CATHOLIQUE,

DE L'ETAT DE LA LOUISIANE,

PREMIERE CLASSE—POUR 1828.

Le tirage aura positivement lieu le Samedi 8 Mars 1828.

PROSPECTUS.

1	prix de	$7000	est	$7000
1	"	6000	"	6000
1	"	5000	"	5000
1	"	4000	"	4000
1	"	3000	"	3000
1	"	2720	"	2720
6	"	1000	"	6000
12	"	500	"	600
156	"	70	"	10920
780	"	10	"	7800
7800	"	5	"	39000
8760 prix	} 24,360 Billets			$97,440
15600 blancs	}			

Dans cette Loterie, composée de 30 numéros par permutation, il y aura vingt-quatre prix avec trois des numéros tirés sur les 30; 736 avec deux, et 9,080 avec un seul numero. Les billets restant, au nombre de 15,600 n'auront aucun des numeros tirés, et par consequent seront des billets blancs.

Pour déterminer les prix, les 30 numéros, depuis un jusqu'à trente inclusivement, seront placés dans une roue, le jour du tirage, et l'on en tirera 4 d'entr'eux; et le billet qui aura les 1er. 2d. et 3e. numéros tirés, dans l'ordre dans lequel ils auront été tirés, aura droit à $7000

Et les cinq autres billets qui auront les memes numéros, dans l'ordre suivant, auront droit à ce qui leur revient respectivement, comme

No. 1. 3 et 2 : à	6000
2. 1 et 3 : à	5000
2. 3 et 1 : à	4000
3. 1 et 2 : à	3000
3. 2 et 1 : à	2,720

Les 6 autres billets qui auront 3 des numeros sortis, savoir: les 2e. 3e. et 4e., dans quelqu'ordre de permutation que ce soit, auront droit chacun à 1000

Tous les autres billets, au nombre de 12 ayant trois des numeros sortis, dans quelqu'ordre que ce soit, auront droit à 500

Les 156 billets qui auront deux des numéros sortis, savoir: le 3 et le 4, auront chacun droit à 70

Tous les autres billets, au nombre de 780; ayant droit à deux des numéros sortis, auront droit chacun à 10

Les 7,800 billets, ayant un des numéros sortis, auront droit à 5

Tout billet qui aura gagné un prix ne pourra avoir droit à un autre prix moindre que celui qu'il aura obtenu.

Les prix seront payables quarante jours après le tirage et seront sujets à la deduction ordinaire de 15 pour cent.

Prix des Billets;

Billets entiers, $5; moitiés, 2,50; quarts $1,25.

J. F. RIBETTY, Directeur.

L. POTTIER, Administrateur.

Tous les ordres devront etre francs de ports et seront exécutés avec promptitude, s'adressant à J. F. RIBETTY rue de Chartres, No. 134. 20 fév.

FOIN—70 ballots foin du nord, récemment reçu et à vendre par

24 nov J. P. PAYSON

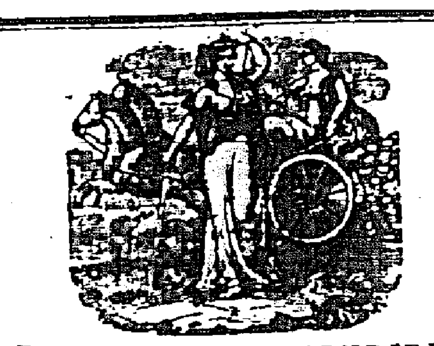

TIRAGE DU 16 FEVRIER,

DE LA LOTERIE DE L'EGLISE CATHOLIQUE,

1—7—26—29,

Sont les numéros qui sont sortis.

LOTERIE

De l'Eglise Catholique, 1re. classe;

Qui sera tirée positivement le SAMEDI 8 MARS.

Lots gagnants:

1 lot de 7000, un de 6000, un de 5000, un de 4000, un de 3000, un de 2720, six de 1000, douze de 500, 156 de 70, 780 de 10, et 7800 de 5. Ce qui forme un capital de 97,440 piastres.

Ceux qui désiraient acheter des billets, ou ceux qui voudraient renouveler leurs billets gagnants, peuvent

S'adresser à l'heureux Bureau de

P. V. BARBET,

Rue St. Louis, No. 37,

Cet office No. 37, rue St. Louis, en face de la Bourse de Hewlet, est toujours ouvert pour toutes sortes d'affaires d'échange en traites ou monnaies étrangères, soit en doublons, napoléons ou souverains etc. sans cours, aux taux les plus bas d'escompte. 19 fevrier

Dans le Tirage dernier de la

LOTERIE

De l'Eglise Catholique

DE L'ETAT DE LA LOUISIANE.

Les numeros suivants sont sortis:

1—7—26—29.

On sera payé de suite en argent, ou en renouvellement de billets, dans la Loterie prochaine de l'Eglise Catholique, 1ère. classe de 1828,

Qui doit se tirer le 8 Mars prochain,

En s'adressant au BUREAU DE

MALCOLM,

No. 86 rue de Chartres, à l'Enseigne de *la Roue de Fortune*, ou à celui No. 132, rue de Chartres, en face de la Bourse. 19 février

LES Commandants des bateaux-a-vapeur ou de tout autre embarcation, sont prévenus de ne point recevoir à leur bord un mulâtre esclave nommé BURCKET agé d'environ 18 ans, et de 5 pieds 7 pouces anglais de taille, de figure agréable. Il a eté fouette sur l'echelle pour marronnage, il parle anglais et français, lorsqu'il partit marron, il était vetu d'un gilet ronde, casimir americain, rayé bleu et blanc, et d'un pantalon de la même étoffe. Une récompense de 10 piastres sera donnée à quiconque fera connaitre au soussigné le lieu où il est recellé, ou bien, le livrera dans une des prisons de cet Etat. Et si ledit esclave est hors de cet Etat, 200 piastres seront données à quiconque l'aurait reconnu passant ou travaillant à bord d'un steam-boat, ou de tout autre embarcation, après toute fois que le fait sera prouvé devant une Cour competente de cet Etat.

11 fév.—3f. L.S. BRINGIER.

Mairie de la Nouvelle-Orleans.

LE prix de la farine fraiche étant aujourd'hui de $4 75 le baril, d'après le tarif les boulangers devront donner, pendant la semaine prochaine, quarante-neuf onces de pain pour un escalin. Nouvelle-Orleans, 15 Fev. 1828.

J. Roffignac,

6 février Maire

Demande d'une Cuisinière.

ON desirerait trouver une Cuisinière propre à un ménage.—S'adresser à l'Imprimerie de cette feuille. 29 jan.

OIL, wine, and Olives.—The subscribers have just received and offer for sale—20 casks Marseilles claret; 98 baskets olive oil; 40 boxes olives—entitled to debenture.

J. W. ZACHARIE & co.

Jan 15. 83 Royal st.

Trésorerie de l'Etat de la Louisiane.

NOUVELLE-ORLEANS, 7 FEV. 1828.

CE BUREAU est transporté dans la maison ci-devant occupée par les Dames Ursulines, rue Condé. L'entrée est vis-à-vis la demeure de J. Le Carpentier. Ce bureau sera ouvert depuis dix heures du matin jusqu'à deux de l'après-midi.

P. GARDERE,

7 Fév. 6 *Trésorier de l'Etat.*

AVIS.—LE BUREAU du Trésorier de la Paroisse d'Orléans, est maintenant dans la maison ci-devant occupée par les Dames Ursulines, dans le même appartement où se trouve celui du Trésorier de l'Etat.

A. CRUZAT,

7 Fév. *Trésorier de la Paroisse*

INSTITUT HELVETIQUE.

AFIN de donner plus de latitude à son plan d'éducation, Mr. De Fernex vient de s'associer Monsieur Wheelwright du Massachusetts, jeune homme aussi recommandable par ses talens que par ses qualités personnelles. Licencié au collége de Brunswick, Mr. W. se chargera de toute la partie Anglaise de l'instruction. L'institut de de M. de Fernex, offrira ainsi aux jeunes gens le double avantage de préparer les uns à être admis dans les colléges des Etats-Unis, et de fournir aux autres un cours complet d'éducation. Toutes les branches d'enseignement seront successivement traitées dans l'ordre de leur importance et du degré d'attention qu'elles exigent.

Des régles douces, mais sévèrement observées, donneront à cet Institut le caractère d'une *Ecole Helvétique.* La mémoire y sera toujours aidée par l'intelligence. Tout ce qu'on étudiera sera compris, et la liaison des principes naturels aux principes raisonnés soigneusement appréciée. En un mot, les jeunes gens y apprendront à devenir un jour des hommes instruits, raisonnables et moraux. L'Institut est ouvert au domicile de Mr. de Fernex, rue Royale, No. 116. 17 janv.

LE soussigné ayant été menacé par l'incendie dernier, s'est vu obligé de déménager ses effets; et plusieurs outils d'armurerie et armes à feu se trouvant de manque au soussigné, il prie instamment les personnes qui en auraient reçu chez elles, de vouloir bien lui en donner connaissance, afin qu'il les fasse prendre.

Il prie également les personnes qui ont pris à la Garde de Ville, ou tout autre part, dans la nuit de l'incendie, des fusils, dans la croyance de prendre les leurs, sont aussi priées de les faire rapporter chez lui, afin qu'il puisse s'assurer de ce qui a pu avoir été volé.

8 fevrier—6 ADOLPHE DUHART.